

Extrait du registre des décisions

Bureau du 23 mars 2017

Objet : *RS - Demande de subventions au titre de la dotation budgétaire de soutien à l'investissement public local (FSIL) et de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'aménagement de la traversée cyclable de Chambéry, depuis le pont des Allobroges jusqu'au palais de justice, et sur une section de l'avenue du Maréchal Leclerc à Chambéry*

- date de convocation le 17 mars 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-trois mars à dix-huit heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 41

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoaz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	François Blanc
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Louis Caille à Christophe Richel - de Jean-Benoît Cerino à Florence Vallin-Balas - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Pierre Perez à Michel Dantin - de Jean-Maurice Venturini à Michel Dyen

• conseillers excusés : 5

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Daniel Grosjean

Bureau du 23 mars 2017

délibération n° 044-17

objet **RS - Demande de subventions au titre de la dotation budgétaire de soutien à l'investissement public local (FSIL) et de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'aménagement de la traversée cyclable de Chambéry, depuis le pont des Allobroges jusqu'au palais de justice, et sur une section de l'avenue du Maréchal Leclerc à Chambéry**

Bernard Januel, conseiller délégué chargé de l'écomobilité, rappelle que le Bureau du 22 juin 2016 a approuvé le lancement d'un appel d'offres pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la traversée cyclable de Chambéry, depuis le pont des Allobroges jusqu'au palais de justice à Chambéry avec un raccordement à la rue du Bon Pasteur.

L'étude réalisée a permis d'aboutir à un projet dont les travaux débiteront en juillet 2017.

Afin de soutenir l'investissement public local, le Gouvernement a souhaité mobiliser, au titre de 2017, des crédits supplémentaires dédiés au financement de projets portés par des communes et des intercommunalités, soit 92,3 millions d'euros pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'aménagement de la traversée cyclable de Chambéry est éligible à ce financement, notamment au titre du développement d'infrastructures en faveur de la mobilité. Il est donc proposé de solliciter l'Etat au titre de cette dotation de soutien à l'investissement public local pour l'année 2017 pour la subvention la plus élevée possible en vue de la réalisation de cette opération dont le montant total est estimé à 1,2 M€ TTC.

Chambéry métropole - Cœur des Bauges, issue d'une fusion récente, est également éligible pour ce même projet à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au titre de la catégorie 3 « mobilité douce ». Il est donc proposé de solliciter également l'Etat au titre de cette dotation 2017 pour la subvention la plus élevée possible en vue de la réalisation de cette opération.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et mobilité,

Vu la délibération n° 010-17C C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau les demandes de subventions émises par la Communauté d'agglomération,

Vu la décision n° 133-16 du Bureau du 22 juin 2016 approuvant le lancement d'un appel d'offres pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la traversée cyclable de Chambéry,

Vu les crédits inscrits au budget 2017,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : sollicite de l'Etat, dans le cadre de la dotation budgétaire de soutien à l'investissement public local (FSIL) et de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2017, les subventions les plus élevées possible (le taux applicable restera à déterminer après concertation avec la préfecture de Région) pour l'aménagement de la traversée cyclable de Chambéry, depuis le pont des Allobroges jusqu'au palais de justice et sur une section de l'avenue du Maréchal Leclerc,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à réaliser les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 044-17

Objet de l'acte : RS - Demande de subventions au titre de la dotation budgétaire de soutien à l'investissement public local (FSIL) et de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'aménagement de la traversée cyclable de Chambéry, depuis le pont des Allobroges jusqu'au palais de justice, et sur une section de l'avenue du Maréchal Leclerc à Chambéry

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 23 mars 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170323-lmc1H19265H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19265H1

Date de transmission en Préfecture : 30 mars 2017

Date de réception en Préfecture : 30 mars 2017